



# Moi(s) Sans Tabac 2018

3<sup>ème</sup> édition

Acteurs clés



**En novembre,**

**on arrête**

**ensemble.**

# Les déterminants de la santé



# Légitimité à intervenir et rôle de chacun

## Chacun peut agir, à sa façon!

### **Vous êtes une entreprise ?**

Les conditions de travail peuvent impacter la consommation de tabac. Soutenir la campagne Moi(s) sans tabac, c'est faire preuve de votre engagement envers la santé et le mieux-être de vos salariés, renforcer votre RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) et améliorer le climat social de l'entreprise.

### **Vous êtes une collectivité territoriale ?**

Souvent principal employeur d'un territoire, et couvrant différentes catégories sociales, vous pouvez jouer un rôle privilégié en développant des bassins de vie propices à l'abandon du tabac.

# Légitimité à intervenir et rôle de chacun

## **Vous êtes une structure sociale ?**

Vous pouvez être en lien avec des publics en situation de précarité parfois éloignés de la prévention. Les études confirment une prévalence supérieure du tabagisme au sein des populations en situation de précarité, pour qui la consommation de tabac tend à limiter le budget consacré à l'alimentation, à l'éducation et aux soins de santé. Faciliter l'accessibilité de la campagne à vos publics et les soutenir dans leur démarche d'arrêt c'est vous engager dans la réduction des inégalités sociales de santé.

## **Vous êtes un établissement de santé ?**

Vous engager dans la campagne, c'est mettre en œuvre ou renforcer votre politique active de prévention au côté de la prise en charge du tabagisme des patients et des personnels (mission de santé publique).

## **Vous êtes en contact avec les jeunes ?**

Relayer la campagne, c'est débanaliser la consommation de tabac pour retarder l'âge d'entrée dans la consommation, ou permettre aux jeunes consommateurs de se questionner et développer leur motivation avec l'aide de leurs pairs à s'inscrire dans une démarche d'arrêt.

# Légitimité à intervenir et rôle de chacun

*3 affirmations pour s'interroger...*

- ✓ Seriez-vous plutôt d'accord//pas d'accord?
- ✓ Pourquoi?

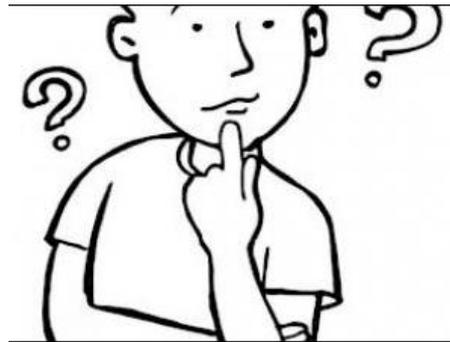
# Légitimité à intervenir et rôle de chacun

1. Je fume donc je ne suis pas crédible pour parler tabac avec mes patients/résidents/jeunes/enfants...



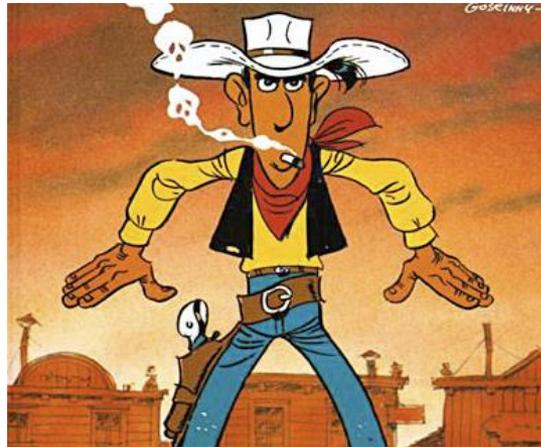
# Légitimité à intervenir et rôle de chacun

2. Je n'ai pas assez de connaissances sur le tabac pour jouer un rôle dans la prévention du tabagisme



# Légitimité à intervenir et rôle de chacun

3. Si je m'engage dans une action Mois sans tabac, je dois convaincre le fumeur de s'engager dans une démarche d'arrêt



# Rôle des acteurs clés : CSAPA

- **Evaluation** : systématiquement aborder la question de la consommation du tabac, quelque soit l'objet de la conduite addictive ayant amené l'utilisateur à consulter. Différents outils peuvent être utilisés.
- **Aide à l'arrêt du tabac** : préconiser une stratégie d'aide à l'arrêt du tabac à tous les fumeurs, particulièrement aux femmes enceintes, évaluer la motivation à l'arrêt.
- **Traitements médicamenteux** : les substituts nicotiques (patchs, gommes à mâcher, comprimés à sucer, inhalateurs, sprays buccaux) sont les traitements médicamenteux de première intention. Ils peuvent être prescrits dans une stratégie d'arrêt d'emblée ou de réduction de la consommation visant un arrêt ultérieur.

# Rôle des acteurs clés : Consultations tabacologiques

- Evaluer la consommation et la dépendance :
  - ✓ Tests de Fagerström,
  - ✓ CO testeur : la mesure du CO expiré n'est pas indispensable pour le dépistage en premier recours. Elle peut être utilisée avec l'accord de l'utilisateur pour suivre l'évolution et éventuellement renforcer la motivation.
- Evaluer les comorbidités somatiques ;
- Evaluer les comorbidités psychiatriques (anxieuses et dépressives, ...) qui peuvent diminuer les chances de succès de sevrage tabagique (test HAD par exemple) ;
- Evaluer des co-consommations, en particulier :
  - ✓ Consommation d'alcool (questionnaire CAGE DETA ou AUDIT C),
  - ✓ Consommation de cannabis (questionnaire CAST - Cannabis Abuse Screening Test).

# Qui peut prescrire des substituts nicotiques ?

- Les substituts nicotiques peuvent être prescrits par les médecins, y compris les médecins du travail aux travailleurs ; les chirurgiens-dentistes ; les sages-femmes ; les infirmiers ou les infirmières ; les masseurs-kinésithérapeutes.
- Les sages-femmes peuvent prescrire des substituts nicotiques à toutes les personnes qui vivent régulièrement dans l'entourage de la femme enceinte ou de l'enfant jusqu'au terme de la période postnatale ou assurent la garde de ce dernier.